

déposées conformément à l'Acte de la Propriété Littéraire, en 1864, par *Antoine Bazinet*, photographe, *Montréal*, et avaient été omises par accident dans le Rapport de la première Session de 1865.

Le Greffier du Conseil Législatif a remis à la Barre de la Chambre le Message suivant :—

Le Conseil Législatif a passé les Bills suivants, sans amendements :—

Bill intitulé : "Acte pour autoriser l'arrestation et l'emprisonnement, jusqu'au hui-
" tième jour de Juin, mil huit cent soixante-sept, des personnes soupçonnées d'avoir
" commis des hostilités ou d'avoir conspiré contre la personne et le gouvernement de Sa
" Majesté."

Bill intitulé : "Acte pour mettre les habitants du *Bas-Canada* à l'abri des injustes
" agressions commises par des sujets de Pays Etrangers en paix avec Sa Majesté."

Et ensuite il s'est retiré.

Message de Son Excellence le Gouverneur-Général, par *René Kimber*, Ecuyer, Gentilhomme Huissier de la Verge Noire :—

M. l'ORATEUR,

Son Excellence le Gouverneur-Général désire la présence immédiate de cette Honorable Chambre à la Salle des Séances du Conseil Législatif.

En conséquence M. l'Orateur, avec la Chambre, se sont rendus dans la Salle du Conseil Législatif,

Et étant de retour,

M. l'Orateur a fait rapport que, conformément aux ordres de Son Excellence le Gouverneur-Général, la Chambre s'était rendue auprès de Son Excellence dans la Salle des Séances du Conseil Législatif, où il avait plu à Son Excellence de donner, au nom de Sa Majesté, la Sanction Royale aux Bills Publics suivants :—

Bill intitulé : "Acte pour autoriser l'arrestation et l'emprisonnement jusqu'au hui-
" tième jour de Juin, mil huit cent soixante-et-sept, des personnes soupçonnées d'avoir
" commis des hostilités ou d'avoir conspiré contre la personne et le gouvernement de Sa
" Majesté."

Bill intitulé : "Acte pour mettre les habitants du *Bas-Canada* à l'abri des injustes
" agressions commises par des sujets de Pays Etrangers en paix avec Sa Majesté."

Alors, sur motion de l'Honorable M. le Procureur-Général *Macdonald*, secondé par l'Honorable M. le Procureur-Général *Cartier*,

La Chambre s'est ajournée jusqu'à Lundi prochain.

Lundi, 11 Juin 1866.

M. l'Orateur a mis devant la Chambre :—Etats Généraux des Baptêmes, Mariages et Sépultures dans les Districts de *Québec*, *Montmagny*, *Montréal* et *Bedford*, pour l'année 1865, avec un Etat Supplémentaire pour le District de *Bedford* pour l'année 1864. (*Documents de la Session*, No. 7.)

Aussi, Rapport des Régistrateurs pour les Comtés de *Simcoe*, *Northumberland* (Division Ouest), *Renfrew*, *Norfolk*, *Victoria* et la Cité d'*Ottawa*, indiquant les Honoraires et Emoluments reçus pour l'année expirée le 31 Décembre 1865, en conformité de la clause 76 du chapitre 89 des Statuts Refondus du *Haut-Canada*. (*Documents de la Session*, No. 8.)

Aussi, Rapport Annuel de la Compagnie d'Assurance du *Canada*, *Hamilton*. (*Documents de la Session*, No. 9.)

Aussi, Etats des affaires de la Compagnie d'Assurance de l'Union Commerciale, le 1er Juillet 1865 ; de la Banque d'Epargnes de la Cité et du District de *Montréal*, pour l'année expirée le 31 Décembre 1865, et de la Compagnie d'Assurance de la Reine, de *Liverpool*, le 31 Août 1865. (*Documents de la Session*, No. 9.)

Et aussi, Etat des Recettes et Dépenses de la Compagnie du Chemin de Fer du Nord du *Canada*, pour l'année expirée le 31 Décembre 1865. (*Documents de la Session*, No. 11.)